



Etude des relevés bancaires

Par **fieusister**, le **27/05/2014** à **20:45**

Bonjour,rnrnMa grand - mère est décédée. rnMon père étant décédé nous reglons la succession. Mon oncle (frere de mon père) est encore vivant et vivait à coté de chez ma grand -mere. rnrnNous avons demandé les comptes bancaires et il y a bien des mouvements suspicieux qui lui ont été faits. rnAussi, il a donné les meubles sans nous consultés.rnrnJe souhaiterai savoir : rn- Que devons nous faire pour les comptes bancaires vu que mon oncle a recevait de l'argent tous les mois (1200€) ? rn- Les meubles ? Avait il le droit de les donner ?rn[/fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **28/05/2014** à **19:08**

Bonsoir,rnVous demandez au notaire en charge de la succession de rapporter à la masse successorale les fonds en question.rnEt lui signalez la disposition du mobilier sans votre accord.

Par **fieusister**, le **03/06/2014** à **15:15**

Il nous a fait une lettre tapée à l'informatique qui explique à qui il a donné les meubles.

Par **moisse**, le **03/06/2014** à **20:04**

Bonsoir, rnIl peut vous faire la lettre en 20 exemplaires, il ne pouvait disposer des meubles sans votre accord. rnMême sans valeur, cela indique l'acceptation de la succession. rnCertes le dommage est faible, mais il vous a tout de même privé du droit éventuel de renoncer à la succession, par exemple au profit de vos enfants pour sauter une génération.